

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 16 avril 2021

**DÉLIBÉRATION N° CP-2021/04/16-1/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210416-lmc100000021979-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 20/04/2021

Réception Préfet : 20/04/2021

Publication RAAD : 20/04/2021

**OBJET :** CID de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne - Prorogation du délai de présentation d'une demande de versement du solde d'une subvention.

Lors de sa Séance du 24 mars 2017, l'Assemblée départementale a adopté le Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne. A ce titre, la Commune d'Emerainville sollicite un délai supplémentaire pour le versement du solde de la subvention relative à une action.

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018 portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 4,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 24 mars 2017 portant adoption du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/02 du 19 mai 2017 portant approbation du règlement du Contrat Intercommunal de Développement consolidé,

VU la délibération de la Commission permanente n° 1/03 du 6 novembre 2017 relative à l'adoption de conventions de réalisation dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/01 du 22 mars 2019 relative à l'avenant n° 1 au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

d'accorder à la Commune d'Emerainville, un délai supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 27 mai 2022, pour solliciter le versement du solde de la subvention de 137 693,38 € accordée pour l'opération de rénovation de l'éclairage public en LED (sur 3 tranches).

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (43) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (3) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Vincent ÉBLÉ



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne